



# Épeigné-les-Bois

MAIRIE d'ÉPEIGNÉ LES BOIS

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 DECEMBRE 2025

### PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

convocation envoyées le : 28/11/2025

nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de membres en exercice 10

Nombres de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre décembre à 18h , les membres du conseil municipal de la commune d'ÉPEIGNÉ-LES-BOIS, légalement convoqués le 28 novembre 2025, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean CANDIAGO, maire.

**Présents :** Messieurs CANDIAGO , GUILLON, CARATY BENOIT et Mesdames PRIEUR, DUPRE , FEVRE MAGHISSENE , SOMMERIA et BOGUET

**Michèle PRIEUR se porte volontaire pour assurer le secrétariat de séance. Après vote du conseil municipal, Michèle PRIEUR a été nommée secrétaire de séance à l'unanimité.  
Pia LEROY , secrétaire générale assiste à la séance.**

### ORDRE DU JOUR

A l'issue de l'approbation du compte-rendu de la séance du 22 octobre 2025 seront abordés les points suivants :

- ✓ Délibération n°2025-XXX remise en location du logement communal sis 6 rue du prieuré
- ✓ Délibération n°2025-XXX modification des statuts du RPI
- ✓ Délibération n°2025-XXX plan de financement pour l'aménagement de la cour d'école et demande de subvention au titre de la DETR et au titre du FDSR
- ✓ Délibération n°2025-XXX modification plan de financement plan d'o et attribution d'une subvention AAPMMA
- ✓ Délibération n°2025-XXX modification du tableau des effectifs
- ✓ Délibération n°2025-XXX DM2

➤ Informations et sujets diverses :

- ✓ Point Bibliothèque
- ✓ Point maîtrise d'œuvre cour d'école
- ✓ Repas Noël avec le personnel
- ✓ Frelon Asiatiques / pigeons
- ✓ Arrivée du Père Noël
- ✓ Inauguration panneaux, place de la laïcité et plan d'ô
- ✓ Retour permanence projet agrivoltaïque
- ✓ Matinée travaux participatifs des 3 ateliers
- ✓ Retour validation parcours pêche par AAPMMA
- ✓ Point RH
- ✓ Point Valocime
- ✓ Divers

➤ Agenda

➤ Urbanisme

**18h03: ouverture de la séance , 10 présents et 10 votants**

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 octobre 2025.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le procès verbal de la réunion du 22 octobre 2025.

**Délibération n°2025-54 remise en location du logement communal sis 6 rue du prieuré**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le locataire du 06, rue du Prieuré a notifié par lettre recommandée reçue par notre mandataire Maître de Thoran à Francueil , le 22 septembre 2025, le congé de son bail pour raisons de santé.

Selon l'article 2, congé du contrat de location, le préavis est fixé à 3 mois à compter de la réception de la lettre recommandée du locataire, cependant il bénéficie d'un mois de préavis à cause de ses raisons de santé constatés par un médecin. Il a libéré le logement le 22 octobre 2025 .

Pour la relocation de cet appartement , Monsieur le Maire propose de fixer à 400 € le loyer mensuel + 20€ de charges ( eau , ordures ménagères) et de poursuivre la convention de mandat avec le notaire de Francueil Maître de Thoran.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre fixe le montant du loyer mensuel à 400,00 € et 20€ les charges ( eau et ordures ménagères) et donne tout pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération, remettre en location cet appartement et signer l'ensemble des pièces relatives au dossier et l'autoriser à poursuivre la convention de mandat avec le Notaire de Francueil.**

**Délibération n°2025-55 modification des statuts RPI**

Monsieur le Maire donne lecture de la modification statutaire votée à l'unanimité par le Syndicat Intercommunal des écoles publiques de Luzillé et Epeigné-les-Bois réuni le 26 février 2025. Cette modification est proposée aux deux conseils municipaux.

« Suite à la modification de la clé de répartition des charges annuelles pour les communes de Luzillé et Epeigné les Bois, décidée lors du comité syndical du 13 février dernier, la Présidente propose de modifier les statuts du syndicat tel qu'il suit :

**Article 2**

Ainsi sont à la charge du Syndicat :

- Le matériel collectif d'enseignement :
  - Mobilier,
  - Fourniture et maintenance informatique (rajouter et numérique),
  - Photocopieurs : locations et copies,
  - Télécommunications (rajouter et numérique) : abonnements et consommations

**Article 7 (modification de l'article)** La contribution des communes aux dépenses du syndicat est déterminée par un pourcentage établi entre Luzillé et Epeigné les Bois, lors d'une réunion du comité syndical, révisable tous les trois ans, à partir de la modification des statuts

- **Les frais courants** : fournitures administratives, locations et copies des photocopieurs, maintenance et logiciels informatiques, assurance du syndicat scolaire, indemnités de présidence, de secrétariat et du trésorier public, frais d'affranchissement et de télécommunications, SACEM, annonces et insertions, frais de transport pour les activités scolaires comme la natation à la piscine
- **Les dépenses scolaires** : produits pharmaceutiques, alimentation (PPMS), fournitures de petit équipement, fournitures scolaires, cotisations aux organismes de regroupement (entrées de la piscine et frais du RASED de Bléré), subvention exceptionnelle pour les projets scolaires, livres de prix offerts aux enfants, investissement
- **Les dépenses de personnel** affecté à l'école maternelle pour l'aide aux enseignant(e)s avant et pendant la classe.

La mise à disposition des agents communaux fait l'objet d'un protocole d'accord et de conventions entre le syndicat et chaque commune membre. »

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix pour 0 abstention et 0 voix contre accepte :**

- La modification des statuts du Syndicat des écoles publiques de Luzillé et d'Epeigné les Bois,
- CHARGE Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à Madame la Présidente du syndicat scolaire, à Monsieur le Préfet et à Mme la présidente de la communauté de communes de Bléré Val de Cher

## **Délibération n°2025-56 Dépôt des dossiers de demandes de subvention pour les travaux sur bâtiments de l'école et l'aménagement de la cour au titre de la DETR 2026, au titre du CRST et au titre du FDSR**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de travaux sur les bâtiments de l'école et l'aménagement de la cour d'école qui a été réalisé en partenariat avec les services de l'ADAC.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de l'État au titre de la DETR 2026, une demande d'aide financière auprès du Département au titre du FDSR socle 2026 et une demande auprès de la Région au titre du CRST.

### **Monsieur le Maire :**

- **Propose** de solliciter, pour la mise en œuvre du projet de travaux sur les bâtiments de l'école et l'aménagement de la cour d'école , une subvention à l'État au titre de la DETR 2026 au taux de 60 % du montant total de l'opération estimée à 105 000 € HT
- **Propose** de solliciter une subvention au Département au titre du FDSR Socle
- **Propose** de solliciter une subvention à la Région au titre du CRST
- **Précise** que les modalités de financement de ce projet se déclinerait ainsi :

Opérations	Montant dépenses HT	Opérations	Montant recettes HT
Etude, travaux sur bâtiments de l'école et aménagement cour d'école	96 000.00	DETR 2026	63 000.00
Maitrise œuvre	9 000.00	CRST	3 000.00
Total	105 000.00	FDSR Socle	7 507.00
		AUTOFINANCEMENT	31 493.00
			105 000.00

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

- Adopte le projet d'étude, de travaux sur bâtiments et d'aménagement de la cour d'école et les modalités de financement
- Approuve le plan de financement prévisionnel et autorise la maire à déposer la demande de subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2026, de la Région au titre du CRST, du Département au titre du FDSR Socle
- S'engage à prendre en auto-financement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

## **2025-57 : modification plan de financement réhabilitation bourg et abords du plan d'o et subvention par AAPMA**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il y a lieu de modifier la délibération 2025-32 du 4 juin 2025. Il s'agit de supprimer la demande de subvention au titre du fonds vert car bien trop complexe dans sa mise en œuvre.

La réalisation des projets concernés reste identique et pour mémoire :

### **Abords du plan d'eau**

La route (Route Départementale N°81) qui borde le plan d'eau constitue également la digue qui en marque la fin. Entre la route et le bord de l'eau, une large surface constitutive de cette digue est recouverte de petits cailloux et confère un aspect très minéral à cet espace pourtant situé dans un environnement au charme naturel. Le projet consiste à créer un cheminement PMR au bord de l'eau, en continuité de la réalisation précédente, à enherber de larges espaces entre la route et le chemin PMR et à créer un terrain de boules à proximité de la cabane et de l'aire de jeux avec de petites haies d'essences locales et adaptées, tout en valorisant les espaces réservés aux pêcheurs.

### **La Place de la Laïcité**

Ce petit espace sur l'arrière et au pied de l'église est aussi situé à côté de l'unique commerce du village, le Lézard Vert (restaurant, bar, tabac, jeux, pain et dépannage épicerie), également tout à côté de la recyclerie « la Grange d'Epeigné » et enfin à côté de la bibliothèque municipale. Ce lieu est mal valorisé actuellement, gêné par plusieurs éléments de maçonnerie de pierre qualité (murets, escalier, jardinières) qui morcellent l'espace. Le projet consiste donc à unifier cet espace pour qu'il relie plus naturellement les trois lieux de vie Lézard Vert, Recyclerie et Bibliothèque. Les éléments de maçonnerie inadéquats seront démolis et les deux niveaux seront reliés sur toute la largeur par 3 marches pouvant

servir également de « petit gradin ». Les jardinières seront supprimées et remplacées en plusieurs endroits par des massifs en pleine terre. Un petit muret en bord de route, d'une hauteur de 50 centimètres environ, sera conservé mais enduit avec un mélange naturel chaux et sable. Son chapeau sera réalisé en bois et servira également de banc. Les diverses surfaces (cailloux et béton) seront remplacées par un calcaire fin avec plusieurs espaces végétalisés. Deux tables seront installées et non fixées au sol.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil municipal pour annuler auprès de la Préfecture d'Indre et Loire la demande de subvention au titre du « fonds vert » et de demander une subvention auprès de l'AAPPMA, dans le cadre de la validation par la fédération de pêche du parcours « pêche famille et handicapés » du site pour le volet aménagement du plan d'O.

Le récapitulatif des dépenses et de leur de financement modifié est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Aménagement abords plan d'o	25 000,00€	Sub AAPPMA	12 000,00€
Aménagement place centre bourg	25 000,00€		
		Fonds propres	38 000,00 €
Total HT	50 000 ,00€	Total financement	50 000,00 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre,**

- approuve le plan de financement modifié ci-dessus
- annule la demande de subvention au titre du « fonds vert »
- donne pouvoir au Maire pour accepter une subvention de la part de l'AAPPMA

#### Délibération n° 2025-58 "Modification du tableau des effectifs "

Suite à l'embauche par voie de mutation du prochain secrétaire général de mairie, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- Qu'en application de la Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale, il s'avère nécessaire de créer le poste suivant :

- ■ • rédacteur territorial principal 2<sup>ème</sup> classe

- Que cet agent assurera les tâches qui lui seront confiées à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures.

Le Maire requiert l'accord de l'assemblée délibérante afin :

- de créer le poste de rédacteur territorial principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1 février 2026.

**Le Conseil Municipal décide à 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,**

- ■ • de créer le poste de rédacteur territorial principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1 février 2026.
- ■ • d'inscrire les sommes nécessaires au budget communal 2026, chapitre 012.

#### Délibération n° 2025-59 décision modificative 2

**Vu** l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal d'Epeigné les bois en date du 31 mars 2025 portant adoption du Budget Primitif Principal 2025,

**Considérant** qu'il convient, d'ajuster les crédits de certains articles de fonctionnement

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> – Décide de procéder aux virements de crédits articulés comme suit pour le Budget Principal:**

Objet	Article	Dépenses	Recettes

Section FONCTIONNEMENT

intérêts de la dette	66111	200.00 €	
attribution de compensation	739211	700.00 €	
autres charges sociales	6470	- 900.00 €	

➤ Informations et sujets diverses :

- Point Bibliothèque : Fabienne Sommeria explique que la bibliothèque fonctionne depuis 5 ans avec des bénévoles et qu'elle recherche toujours d'autres bénévoles pour compléter ou renforcer l'équipe en place. Le tarif par famille reste inchangé à 10€ annuel, une cinquantaine d'élèves de la maternelle s'y rend régulièrement afin d'écouter une histoire racontée par Gisèle , notre bénévole référente. Le renouvellement des livres est assuré et un budget de 800€ est alloué par la commune pour l'achat de livres. Les locaux et la signalétique ont été rénovés. Un concours est actuellement en cours en partenariat avec la librairie « la Parenthèse » de Bléré , concours qui consiste en la lecture de 5 livres (5 univers différents) avec vote du livre préféré (date limite le 15 avril 2026). Sur le territoire de notre communauté de communes, 5 bibliothèques municipales participent à ce « prix littéraire ».
- Point aménagement et végétalisation de la cour d'école : Projet en cours avec l'ADAC et demande de subvention au titre de la DETR 2026.
- Repas Noël avec le personnel prévu au « petit orbinois » le 9 décembre le soir.
- Frelon Asiatiques : La mairie a été sollicitée par des administrés pour une aide financière. Après concertation avec plusieurs communes voisines, la commune confirme la décision de ne pas participer au financement de ces interventions sur le domaine privé, l'équité de ces participations étant très difficile à garantir.
- Régulation de la population de pigeons dans le bourg : D'après les expériences des communes voisines, la stérilisation n'est pas si efficace et l'idée est de faire venir des maîtres fauconniers.
- Arrivée du Père Noël : Une jolie cabane a été installée par des élus et bénévoles. L'arrivée du père Noël est prévue le 19 décembre après l'école. Les parents seront prévenus.
- Découverte de « la Balade d'Epeigné » : Date retenue les 21 février
- Retour permanence projet agrivoltaïque : Bonne participation des habitants qui ont eu l'opportunité de poser toutes leurs questions...et d'avoir des réponses.
- Convention Valocime : Convention dénoncée de leur part.
- Matinée travaux participatifs des 3 ateliers : Prévue le samedi 6 décembre
- Retour validation parcours pêche par APPMA : Retour très positif sur les aménagements réalisés. Obtention du label « Accueil Vélo » et validation de l'accessibilité PMR.
- Point RH : Arrivée du nouveau secrétaire de mairie prévue le 2 février 2026.
- Divers : visite annuelle pour la validation du village fleuri, il s'avère que l'entretien de bourg pourrait être mieux réalisé, l'organisation de l'agent technique a été redéfinie avec l'aide de Ludovic Guillou.
- Tous les logements communaux sont loués
- Travaux dans l'atelier : Des racks et un gerbeur ont été installés dans l'atelier. Ils ont été financés par les deux associations (Comités des fêtes et Patrimoine et Cie). Une convention a été établie et signée pour cadrer le fonctionnement. Deux personnes seulement sont habilitées pour l'utilisation de ce matériel.

➤ Agenda :

- 14/12 APELE : après-midi jeux Luzillé WAKA WAKA
- 19/12 visite du père noël
- 16/01 vœux de la municipalité
- 31/01 réunion association village
- 2/2 préparation conseil
- 9/2 conseil municipal 18h30 avec intervention « projet agri-voltaïque »

➤ Urbanisme

Le maire présente la liste des derniers dossiers d'urbanisme enregistrés en mairie et leurs suivis.

Déclarations Préalables en cours

DP0371002500012 : Déposée le 01.09 par Mme GUERET Céline 12 bis rte du coteau pour une piscine enterrée de 6X4. Instruction CCBVC Déposée ad's et Plat'au le 03.09. Réponse fav CCBVC. Avis favorable mairie le 03.09. Arrêté favorable mairie le 05.09 notifié par LRAR le 09.09 ad's et pétitionnaire.

DP0371002500013 : Déposée le 02.09 par Mr MALOT Jean Antoine 2 route du village des champs pour un chalet de jardin de 12 m<sup>2</sup>. Instruction mairie. Avis maire favorable. Arrêté mairie le 09.09. notification ad's et pétitionnaire le 12.09.

DP0371002500015 : Déposée le 25.09 par Mme ROBIN Marie 6 ter rte du coteau pour une installation portail et grillage assorti de lames PVC gris anthracite. Déposé sur ad's et plat'au le 30.09. Instruction mairie. Accord mairie pour portail et grillage mais prescriptions refus des lames occultantes en PVC. Arrêté en cours.

Certificat d'urbanisme opérationnel

CUB 0371002500015 : déposé le 01.08 par la SCEA LA GIRARDIERE pour implantation centrale photovoltaïque au sol agri-compatible sur parcelle de 57000m<sup>2</sup>. Déposée sur ad's pour comcom le 01.08. Dossier transmis DDT pour instruction par la comcom.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h15

**PROCES VERBAL arrêté à Epeigné les bois , lors de la séance du conseil municipal  
du 9 février 2026**

le secrétaire de séance  
Michèle PRIEUR

Le Maire  
Jean CANDIAGO

